

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le 4 juin 2025

Sur proposition de la Présidente,

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

- Évaluations et ajustements dans le cadre de compétences transférées

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Table des matières

1. Présents et relevé de décisions	3
2. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Villiers-le-Bâcle	4
3. Révision libre – Eaux pluviales – Investissement – Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Linas, Orsay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette	4
4. Révision libre – Eaux pluviales – Fonctionnement – Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust	7
5. Révision libre – Prévention spécialisée – Fonctionnement – Palaiseau, les Ulis, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Orsay.	8
6. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement	11

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

1. Présents et relevé de décisions

	Présents (P: présentiel /D: distanciel)			
BALLAINVILLIERS	Stephanie GUEU	D	Dominique HUET	D
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	D		
CHAMPLAN				
CHILLY-MAZARIN	Dominique LACAMBRE	D		
EPINAY-SUR-ORGE	Laurence CASTAINGS	D		
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	D		
GOMETZ-LE-CHATEL				
IGNY	Francisque VIGOUROUX	D		
LA VILLE DU BOIS	Guy ERNOUL	D		
LES ULIS	Gilbert PIANTONI	D	Lodovico CASSINARI	D
LINAS				
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	D		
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	D		
MASSY				
MONTLHERY	Yannick DELMON	D		
NOZAY	Didier PERRIER	D		
ORSAY	Didier MISSENARD	D		
PALaiseau	Hervé PAILLET	D		
SACLAY				
SAINT - AUBIN	Pierre-Alexandre MOURET	D		
SAULX-LES-CHARTREUX	Rémy CLAES	D		
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	D		
VERRIERES-LE-BUISSON	Gerard DOSSMANN	D		
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	D		
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	D		
VILLIERS-LE-BACLE	Guillaume VALOIS	P		
WISSOUS	Florian GALLANT	D		

Etaient présents pour les communes (en distanciel) :

Vincent GALLET, Anouk GUILY, Marie-Stéphane PROQUEZ, Lina LEMARIE
Stéphane COLOMBELLI, Thibaut de TASTES, Stéphanie DAUPHIN, Karine COMBAUD
Isabelle DEVERRE, Thierry MARQUETTY, Aïssata MAIGA

Etaient présents pour l'administration de l'agglomération

Thibaut VILLEVY, Isabelle CHARTAUD, Isabel PUGNIERE-SAAVEDRA
Pauline AUDEBERT, Stéphanie DEVILLE

Sur présentation de la présidente de la CLECT, Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, le rapport CLECT a été adopté à l'unanimité et sans réserve.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

2. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Villiers-le-Bâcle

La commune de Villiers-le-Bâcle a souhaité renforcer le niveau d'entretien de ses espaces publics, de manière pérenne dans le temps. Cette hausse est évaluée à 7 500 €.

Il convient donc de procéder à la diminution de l'attribution de compensation de la commune de Villiers-le-Bâcle de 7 500 € à compter de 2025.

3. Révision libre – Eaux pluviales – Investissement – Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Linas, Orsay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette

a. Le cadre général et méthodologique

La compétence eaux pluviales a été transférée à l'agglomération au 1er janvier 2020.

En investissement, un PPI a été établi en lien avec les communes sur la période 2020-2024, lequel se traduit par un droit de tirage pour les communes sur les dépenses d'investissement portées pour leur compte par l'agglomération.

Les communes financent ce droit de tirage :

- à 50% par une AC d'investissement établie sur le volume du PPI 2020-2024.
- à 50% par un fonds de concours sur les dépenses annuelles HT appelé en fin d'année.

Lors de la CLECT du 25 novembre 2019, il avait été prévu qu'en fin de période (fin 2024), un bilan soit fait. A l'issue de celui-ci, si une commune n'a pas réalisé la totalité des investissements liés au prélèvement AC, la non réalisation de ces investissements lui donnera droit à un crédit de travaux sur la période suivante (2025-2029). La mise en place du nouveau schéma directeur, qui devait définir les besoins pour la période suivante et être conclu fin 2024, n'a pas encore pu aboutir, les AC sont donc restées inchangées sur 2025.

De nombreuses communes ont sollicité l'agglomération afin d'obtenir une révision des AC sur 2025 à défaut de le faire sur la période initialement prévue, dans l'attente de l'aboutissement du nouveau schéma directeur. Conformément aux échanges en bureau communautaire, l'agglomération accepte la révision des AC d'investissement eaux pluviales, uniquement et exclusivement pour l'année 2025 en fonction des travaux 2025 réalisables.

Selon les travaux 2025 validés, si la contribution en AC s'avère supérieure à celle prévue, elle ne sera pas modifiée sur 2025, si elle est inférieure, elle sera recalculée et ajustée à la baisse.

Fin 2025, début 2026, une CLECT de fin de mandat sera établie, faisant le bilan des transferts financiers de 2020-2026.

Dans le cadre du nouveau mandat, les règles de financement de l'exercice de cette compétence seront rediscutées.

b. L'évaluation

Suite à l'ajustement concerté des besoins budgétaires pour les travaux 2025, en cohérence avec la connaissance des travaux et de la capacité à faire des services de l'agglomération, un programme

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

d'investissement par commune a été établi (cf tableau ci-dessous). Le montant total des travaux est revu à la baisse en passant de 8 721 762 € TTC à 6 473 786 € TTC.

Une AC théorique a été calculée et comparée avec l'AC identifiée au vote du BP. Les écarts sont formalisés dans la dernière colonne du tableau ci-dessous.

Commune	AC 2025	TVX inv initial 2025	TVX inv actualisés 2025	libellé	Estimation impact AC sur travaux actualisés 2025	ac 2025 sans tenir compte de l'antériorité
Ballainvilliers	28 199	380 000 €	12 000 €	on ne fait plus la rue du gal leclerc en EP Pas de travaux	5 016 €	- 23 183 €
Bures	104 923	282 000 €	282 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Travaux prévus : Prokofiev - docteur Roux-Gambetta	117 870 €	12 947 €
Champlan	37 117	336 200 €	- €	Pas de travaux sur 2025	- €	- 37 117 €
Chilly	90 284	600 000 €	- €	Pas de travaux sur 2025	- €	- 90 284 €
Epinay	48 587	60 000 €	60 000 €	pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Etude parc des templiers	25 079 €	- 23 508 €
Gif	76 992	138 000 €	318 000 €	Travaux prévus : passiflores,vieux diamette Demandes complémentaires (mail de chevry (180 000€) en cours d'études et près clair (incapacité à faire en 2025)	132 918 €	55 926 €
Gometz	25 460	499 200 €	- €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 on ne fait pas la rue de chartres, vu avec la commune	- €	- 25 460 €
Igny	177 470	342 900 €	342 900 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 travaux prévus : pierre Curie-bassin tennis-fossé RD444-lavoisier complémentaire-etude ruchère	143 325 €	- 34 145 €
Les Ulis	3 856	54 000 €	54 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Travaux et études prévus : millepertuis-phytoépuration parc nord	22 571 €	18 715 €
Linas	397 220	540 000 €	540 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Travaux prévus : Guillerville	225 709 €	- 171 511 €
Longjumeau	175 282	522 000 €	522 000 €	Pas de réponse complémentaire écrite au 7 mai 2025 Travaux prévus : Pierre Curie-Marne ajout : rue Jules Ferry-rue Rameau	218 186 €	42 904 €
Marcoussis	4 013	648 000 €	648 000 €	travaux prévus : piste cyclable route d'Orsay (50 000 HT) -OAP Cornutas réponse pour réintégrer des travaux ruelle des Bois mais pas de date et chiffrage à venir	270 851 €	266 838 €
Massy	202 302	810 000 €	1 539 985 €	810 000 € validés par ville :Noyer Lambert-PAINLEVE T2-dispositifs antichute bassins-poste anticrue route de palaiseau ajout : convention avenue europe (631 118,40) ajout : révision Blanchette (98 866,86)	643 683 €	441 381 €
Monthéry				Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025	- €	- €
Nozay	12 539	300 000 €	60 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 suite échange direct : on ne fera pas Villarceau cette année mais plutôt rue du Temple (60 000 ttc)	25 079 €	12 539 €
Orsay	268 915	888 000 €	300 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 déjà une dépense non prévue au PPI de 88 493,08 € (square Charles Peguy+galerie rue de versailles) programme prévu PPI : etude Versailles - etude travaux convention corbeville- etude charles de gaulle - galerie rue de versailles-bois persan)/enveloppe surdimensionnée par rapport à notre capacité à faire et besoin d'études préalables	125 394 €	- 143 521 €
Palaiseau	9 390	- €	148 935 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Demande complémentaire : rue Hollin-mont+supplément vanne des rieux	62 252 €	52 862 €
Saclay	38 048	60 000 €	60 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Travaux prévus : suppression frein hydrauliques Curie	25 079 €	- 12 969 €
Saint Aubin	5 189	60 000 €	60 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Travaux prévus : chemisage orée du Bois	25 079 €	19 890 €
Saulx	1 101	- €		Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 Pas de travaux	- €	- 1 101 €
Vauhallan	28 891	6 000 €	33 600 €	allée des jardins (12 000) grande rue 8 mai 45 (21 600)	14 044 €	- 14 847 €
Verrières	100 315	18 000 €	198 000 €	Travaux prévus : carrefours des grands chênes ajout :supplément rue des Coteaux (180 000 €ttc)	82 760 €	- 17 555 €
Ville du bois	12 957	800 000 €	- €	réponse commune : pas de travaux EP	- €	- 12 957 €
Villebon	196 907	420 000 €	455 400 €	Travaux prévus : beau site, ajustement du budget	190 348 €	- 6 559 €
Villejust			210 600 €	retour commune : besoin etude rue de Saulx et mare Fretay (30 600 TTC) et travaux (180 00TTC) réseau mare Fretay	88 027 €	88 027 €
Villiers	45 704	320 400 €	150 000 €	Pas de réponse complémentaire au 7 mai 2025 travaux prévus : rue huchette	62 697 €	16 993 €
Wissous	9 028	637 062 €	478 366 €	Travaux prévus : Villemilan (lot 2marché 23-17) Etudes Bigourdan, Mouchez, Gilbert Robert Travaux Mouchez (150 ml) et Travaux Gilbert Robert (150ml)	199 947 €	190 919 €
Total général	2 100 688	8 721 762 €	6 473 786 €		2 705 913 €	605 225 €

Selon les arbitrages du bureau communautaire du 4 avril 2025, une modification à la baisse est prévue pour les communes dont l'AC est moindre que celle identifiée au BP (pour 14 communes représentant un total de 614 717 € au total). Pour les autres communes, les AC ne seront pas modifiées en 2025.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le bilan 2020-2026 sera effectué fin 2025 pour ajuster les AC en 2026 en tenant compte des travaux qui seront identifiés pour 2026.

Il convient donc de procéder à la diminution de l'attribution de compensation des communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Linas, Orsay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette, pour 2025, d'un montant total de 614 717 € répartis tel que :

Commune	AC BP 2025	TVX inv initiaux 2025	TVX inv actualisés 2025	Estimation impact AC sur travaux actualisés 2025	AC 2025 sans tenir compte de l'antériorité
Ballainvilliers	28 199	380 000 €	12 000 €	5 016 € -	23 183 €
Champlan	37 117	336 200 €	- €	0 € -	37 117 €
Chilly-Mazarin	90 284	600 000 €	- €	0 € -	90 284 €
Epinay-sur-Orge	48 587	60 000 €	60 000 €	25 079 € -	23 508 €
Gometz-le-Châtel	25 460	499 200 €	- €	0 € -	25 460 €
Igny	177 470	342 900 €	342 900 €	143 325 € -	34 145 €
Linas	397 220	540 000 €	540 000 €	225 709 € -	171 511 €
Orsay	268 915	888 000 €	300 000 €	125 394 € -	143 521 €
Saclay	38 048	60 000 €	60 000 €	25 078 € -	12 970 €
Saulx-les-Chartreux	1 101	- €	- €	0 € -	1 101 €
Vauhallan	28 891	6 000 €	33 600 €	14 044 € -	14 847 €
Verrières-le-Buisson	100 315	18 000 €	198 000 €	82 760 € -	17 555 €
Ville-du-Bois	12 957	800 000 €	- €	0 € -	12 957 €
Villebon-sur-Yvette	196 907	420 000 €	455 400 €	190 348 € -	6 559 €
Total général	1 451 471	4 950 300 €	2 001 900 €	836 754 € -	614 717 €

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

4. Révision libre – Eaux pluviales – Fonctionnement – Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust

a. Le cadre général et méthodologique

La compétence eaux pluviales a été transférée à l'agglomération au 1er janvier 2020. L'ensemble des 27 communes est géré, par délégation de service public pour 15 communes (VEOLIA : Igny, Massy, Vauhallan), SUEZ : Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Verrières-le-Buisson), par régie directe pour 5 communes (Champlan, Gometz-le-Châtel, Palaiseau, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle) et par régie avec marché de prestations pour 7 communes (Chilly-Mazarin, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Orsay, Wissous).

Concernant les ouvrages existants mais non intégrés lors de l'évaluation en 2020, il convient d'effectuer un réajustement en CLECT des AC de fonctionnement pour les communes qui ont bénéficié d'intégration de patrimoine complémentaire à l'inventaire fourni lors de la prise de compétence en 2020 à hauteur des dépenses associées. Sont ainsi concernées les communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Nozay, Montlhéry et Villejust.

b. L'évaluation

Il est nécessaire de rappeler pour permettre d'évaluer l'impact financier que nous retenons notamment 2 causes au déficit du bilan financier des communes en DSP :

- La signature de nouveaux contrats de DSP : sur certaines communes (Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Nozay et Verrières-le-Buisson), de nouveaux contrats de délégations ont été signés pour une prise d'effet sur les exercices 2023 et 2024 et se sont accompagnés de modifications des montants des charges de fonctionnement relatifs aux eaux pluviales,
- L'intégration de patrimoine complémentaire au périmètre initial : sur certaines communes (Épinay-sur-Orge, Montlhéry et Nozay), une intégration de patrimoine supplémentaire à la liste associée à la prise de compétence en 2020 a été nécessaire pour actualiser le périmètre d'action du délégataire. Pour la commune de Marcoussis, une proposition d'intégration de patrimoine est à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire. À noter que l'intégration de patrimoine sur le territoire de Gif-sur-Yvette n'a pas fait l'objet d'augmentation de tarifs et ne nécessite donc pas d'ajustement. L'intégration d'ouvrages au périmètre affermé (ouvrages et réseaux eaux usées et eaux pluviales du lotissement rue des Coquelicots), l'ajout d'un programme de 10 enquêtes de conformité par an et le solde du programme de travaux initial sur le territoire de Villejust

Par ailleurs, suite à la sollicitation de la commune de Wissous d'un réexamen de l'AC de fonctionnement depuis son transfert, il est convenu qu'un passage en CLECT sera proposé si un ajustement s'avère nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Date de prise en compte	Commune	Avant l'intégration € HT 2024	Avant l'intégration € TTC 2024	Après l'intégration € HT 2024	Après l'intégration € TTC 2024	Coût annuel de l'intégration de patrimoine € HT 2024	Coût annuel de l'intégration de patrimoine € TTC 2024	Observation
Acte modificatif N°1 du 19/06/2023	Epinay-sur Orge	51 724 €	62 068 €	58 160 €	69 792 €	6 436 €	7 724 €	intégration d'un poste anti-crue
Projet d'acte modificatif N°1 à signer	Marcoussis	51 389 €	61 667 €	77 747 €	93 296 €	26 358 €	31 629 €	intégration de 4 bassins à ciel ouvert, 1 bassin enterré, 8 déboueurs/déshuileurs et 1 fosse à sable
Avenant N°3 du 22/04/2024	Montlhéry	57 479 €	68 974 €	76 259 €	91 511 €	18 781 €	22 537 €	intégration de 5 bassins à ciel ouvert, 4 déboueurs/déshuileurs et 1 régulateur de débit
Nouveau contrat actif au 01/11/2024	Nozay	49 863 €	59 835 €	67 500 €	81 000 €	17 637 €	21 165 €	intégration de 7 bassins
Projet d'avenant N°2 à signer	Villejust	49 117 €	58 940 €	60 401 €	72 481 €	11 284 €	13 541 €	intégration de 295 ml de réseau EP diamètre 300 et 400, 18 grilles EP, 2 bassins enterrés, un dégrilleur, un poste de refoulement EP
Total d'ajustement /an € TTC					408 080 €		96 596 €	

À compter de 2025 et de manière pérenne, l'enveloppe des communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust va augmenter, ce qui entrainera une baisse d'AC totale de 96 596 €.

5. Révision libre – Prévention spécialisée – Fonctionnement – Palaiseau, les Ulis, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Orsay.

a. Le cadre général et méthodologique

Le département de l'Essonne au titre de sa compétence de l'aide sociale à l'enfance met en œuvre sur son territoire un dispositif de prévention spécialisée. Ce dispositif s'adresse particulièrement aux jeunes les plus fragiles, dont les relations sociales ou familiales sont conflictuelles, instables ou inexistantes. Le département a souhaité confier le pilotage de cette compétence aux EPCI, échelle pertinente pour des actions concertées à l'échelle du territoire. Sur le territoire de l'agglomération, c'est l'association AAPISE qui a été habilitée par le département de l'Essonne pour exercer la mission de prévention spécialisée.

Une nouvelle convention a été signée en juin 2024 pour la période 2024-2026. Elle prévoit la prise en charge à 60% ou 70% des postes d'éducateurs au titre de prévention spécialisée dans les communes concernées par un indice de précarité sociale (IPS) supérieur à 80. Sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay, sont concernées les communes de Palaiseau, Les Ulis, Orsay, Longjumeau et Chilly Mazarin.

Néanmoins, lors du vote de son budget primitif en février 2025, le département a fait le choix de réduire sa contribution, en modifiant les conditions de financement :

- Seules les communes avec un IPS supérieur à 120 au lieu de 80 seraient dorénavant soutenues.
- Le département financera l'équivalent de 50% des 14 ETP répartis par commune avec un IPS supérieur à 120 comme selon ce qui était arrêté en 2024, **soit un montant fixe de 458 500 € par an.**

Un avenant sera signé avec le département pour acter ces modifications et sera présenté au bureau communautaire.

b. L'évaluation

Pour mémoire en 2024, le Département avait voté le déploiement du dispositif sur la base d'un ratio financier dégressif en fonction du taux d'indice de prévention spécialisée (IPS), soit :

- Sur les communes dont l'indice de prévention spécialisée est supérieur à 100, l'intervention départementale sera de 70%
- Sur les communes dont l'indice de prévention spécialisée se situe entre 90 et 100, l'intervention départementale sera de 60%

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

- Sur les communes dont l'indice de prévention spécialisée se situe entre 80 et 90, l'intervention départementale sera de 50%

En 2025, le département a fait le choix de réduire sa contribution, en modifiant les conditions de financement :

- Seules les communes avec un IPS supérieur à 120 au lieu de 80 seraient dorénavant soutenues.
- Le département financera l'équivalent de 50% des 14 ETP répartis par commune avec un IPS supérieur à 120 comme selon ce qui était arrêté en 2024, **soit un montant fixe de 458 500 € par an.**

	IPS 2022	ETP	CONVENTION 2024				Total
			Soutien CD91 en %	Coût ETP	Communes 30%	Département 70%	
Palaiseau	204,3	3,5	70%	65 500,00 €	68 775,00 €	160 475,00 €	229 250,00 €
Les Ulis	171,5	5	70%	65 500,00 €	98 250,00 €	229 250,00 €	327 500,00 €
Chilly-Mazarin	124,4	2	70%	65 500,00 €	39 300,00 €	91 700,00 €	131 000,00 €
Longjumeau	122,5	3,5	70%	65 500,00 €	68 775,00 €	160 475,00 €	229 250,00 €
Orsay	95,3	2	60%	65 500,00 €	52 400,00 €	78 600,00 €	131 000,00 €
Total		16			327 500,00 €	720 500,00 €	1 048 000,00 €

La convention 2024 décrit la situation ci-dessus or l'AC de la commune d'Orsay a été ajustée à 43 283 € au lieu de 52 400 € (+ 13 457 € suite à la CLECT de juin 2024 mais sans tenir compte de la diminution de 9 117 € de la CLECT de juin 2022).

Les communes de Palaiseau, les Ulis, Chilly-Mazarin et Longjumeau ont décidé de poursuivre le dispositif de prévention spécialisée avec un financement 2025 réparti tel que :

	IPS 2022	ETP	Soutien CD91 en %	Coût ETP	AVENANT CONVENTION 2ème semestre 2025		Total
					Communes 50% (base ETP 2026)	Département 50% (base ETP 2024)	
Palaiseau	204,3	3	70%	65 500,00 €	81 875,00 €	114 625,00 €	196 500,00 €
Les Ulis	171,5	4	70%	65 500,00 €	98 250,00 €	163 750,00 €	262 000,00 €
Chilly-Mazarin	124,4	2	70%	65 500,00 €	65 500,00 €	65 500,00 €	131 000,00 €
Longjumeau	122,5	3	70%	65 500,00 €	81 875,00 €	114 625,00 €	196 500,00 €
Total		12			327 500,00 €	458 500,00 €	786 000,00 €

La commune de Chilly-Mazarin souhaite à ce stade de la prise de décision politique revenir en 2026 à la même AC qu'en janvier 2025 ce qui implique une baisse des ETP qui lui sont dédiés passant de 2 à 1,6. Les communes de Palaiseau, les Ulis, et Longjumeau ont décidé de poursuivre le dispositif de prévention spécialisée de manière identique au 2^{ème} semestre 2025. Voici ci-dessous la nouvelle répartition des ETP et leur financement :

	IPS 2022	ETP	Soutien CD91 en %	Coût ETP	AVENANT CONVENTION année 2026		Total
					Communes 50% (base ETP 2026)	Département 50% (base ETP 2024)	
Palaiseau	204,3	3	70%	65 500,00 €	81 875,00 €	114 625,00 €	196 500,00 €
Les Ulis	171,5	4	70%	65 500,00 €	98 250,00 €	163 750,00 €	262 000,00 €
Chilly-Mazarin	124,4	1,6	70%	65 500,00 €	39 300,00 €	65 500,00 €	104 800,00 €
Longjumeau	122,5	3	70%	65 500,00 €	81 875,00 €	114 625,00 €	196 500,00 €
Total		11,6			301 300,00 €	458 500,00 €	759 800,00 €

Ces ajustements financiers liés à la nouvelle contribution départementale en baisse, ainsi que les choix des communes, entraînent des modifications d'AC tel que :

Accusé de réception en préfecture
 091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
 Date de télétransmission : 30/06/2025
 Date de réception préfecture : 30/06/2025

	AC janv 25	AC juillet 25	Variation AC janv 25-juillet 25	AC janv 26	Variation AC juillet 25-janv 26
Palaiseau	68 775,00 €	75 325,00 €	6 550,00 €	81 875,00 €	6 550,00 €
Les Ulis	98 250,00 €	98 250,00 €	0,00 €	98 250,00 €	0,00 €
Chilly-Mazarin	39 300,00 €	52 400,00 €	13 100,00 €	39 300,00 €	-13 100,00 €
Longjumeau	68 775,00 €	75 325,00 €	6 550,00 €	81 875,00 €	6 550,00 €
Orsay	43 283,00 €	35 317,00 €	-7 966,00 €	0,00 €	-35 317,00 €
Total	318 383,00 €	336 617,00 €	18 234,00 €	301 300,00 €	-35 317,00 €

La commune d'Orsay sort du dispositif de prévention spécialisée à partir du 1^{er} juillet 2025, il convient donc d'augmenter son AC 2025 versée par l'agglomération de 7 966 € (incluant la correction 2024 de 9 117 €) et à partir de 2026, de manière pérenne, de 35 317 €.

La commune de Palaiseau verra son AC 2025 versée par l'agglomération diminuer de 6 550 €, puis à nouveau diminuer du même montant en 2026.

Les modifications décrites ci-dessus n'auront pas d'impact sur l'AC de la commune des Ulis.

La commune de Chilly-Mazarin verra son AC 2025 versée par l'agglomération diminuer de 13 100 €. Pour 2026, la commune confirmera le maintien ou pas de son surfinancement d'ici fin 2025.

La commune de Longjumeau verra son AC 2025 versée par l'agglomération diminuer de 6 550 €, puis à nouveau diminuer du même montant en 2026.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

6. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement

AC Fonctionnement

en €	CLECT du 29/01/2025				CLECT du 04/06/2025		CLECT du 04/06/2025
Communes	AC 2025-5	Prévention spécialisée	Eaux pluviales	Voirie	AC 2025-6	Prévention spécialisée	AC 2026-1
Ballainvilliers	954 433,95				954 433,95		954 433,95
Bures-Sur-Yvette	2 437,15				2 437,15		2 437,15
Champlan	3 275 845,48				3 275 845,48		3 275 845,48
Chilly-Mazarin	8 886 684,12	- 13 100,00			8 873 584,12	13 100,00	8 886 684,12
Epinay-sur-Orge	990 516,73		- 7 724,00		982 792,73		982 792,73
Gif-sur-Yvette	-23 951,72				-23 951,72		-23 951,72
Gometz-Le-Chatel	35 081,48				35 081,48		35 081,48
igny	682 778,78				682 778,78		682 778,78
La Ville du Bois	1 071 677,54				1 071 677,54		1 071 677,54
Les Ulis	14 973 435,29				14 973 435,29		14 973 435,29
Linas	1 870 012,71				1 870 012,71		1 870 012,71
Longjumeau	5 504 748,44	- 6 550,00			5 498 198,44	- 6 550,00	5 491 648,44
Marcoussis	4 449 582,13		- 31 629,00		4 417 953,13		4 417 953,13
Massy	36 864 596,79				36 864 596,79		36 864 596,79
Monthery	1 622 923,71		- 22 537,00		1 600 386,71		1 600 386,71
Nozay	3 322 901,72		- 21 165,00		3 301 736,72		3 301 736,72
Orsay	2 257 559,72	7 966,00			2 265 525,72	35 317,00	2 300 842,72
Palaiseau	3 894 015,54	- 6 550,00			3 887 465,54	- 6 550,00	3 880 915,54
Saclay	2 342 721,05				2 342 721,05		2 342 721,05
Saint-Aubin	1 081 708,93				1 081 708,93		1 081 708,93
Saulx-les-chartreux	1 593 356,71				1 593 356,71		1 593 356,71
Vauhallan	-42 209,56				-42 209,56		-42 209,56
Verrières-le-Buisson	2 290 699,12				2 290 699,12		2 290 699,12
Villebon-sur-Yvette	16 429 440,96				16 429 440,96		16 429 440,96
Villejust	3 172 650,09		- 13 541,00		3 159 109,09		3 159 109,09
Villiers-le-bâcle	732 219,89			- 7 500,00	724 719,89		724 719,89
Wissous	4 305 689,00				4 305 689,00		4 305 689,00
TOTAL	122 541 555,75	-18 234,00	-96 596,00	-7 500,00	122 419 225,75	35 317,00	122 454 542,75

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

AC Investissement

Communes	CLECT du 29/01/2025		CLECT du 04/06/2025		CLECT du 04/06/2025	
	en €	AC 2025-3	Eaux pluviales	AC 2025-4	Eaux pluviales	AC 2026-1
Ballainvilliers		-214 645,60	23 183,00	-191 462,60	-23 183,00	-214 645,60
Bures-Sur-Yvette		-104 923,28		-104 923,28		-104 923,28
Champlan		-37 116,62	37 116,62	0,00	-37 117,00	-37 117,00
Chilly-Mazarin		-146 326,68	90 284,00	-56 042,68	-90 284,00	-146 326,68
Epinay-sur-Orge		-48 587,37	23 508,00	-25 079,37	-23 508,00	-48 587,37
Gif-sur-Yvette		-880 641,92		-880 641,92		-880 641,92
Gometz-Le-Chatel		-105 824,58	25 460,00	-80 364,58	-25 460,00	-105 824,58
igny		-177 470,36	34 145,00	-143 325,36	-34 145,00	-177 470,36
La Ville du Bois		-286 198,38	12 957,00	-273 241,38	-12 957,00	-286 198,38
Les Ulis		-309 243,12		-309 243,12		-309 243,12
Linas		-547 857,00	171 511,00	-376 346,00	-171 511,00	-547 857,00
Longjumeau		-1 068 475,64		-1 068 475,64		-1 068 475,64
Marcoussis		-4 012,61		-4 012,61		-4 012,61
Massy		-202 302,00		-202 302,00		-202 302,00
Montlhery		0,00		0,00		0,00
Nozay		-150 767,40		-150 767,40		-150 767,40
Orsay		-562 253,96	143 521,00	-418 732,96	-143 521,00	-562 253,96
Palaiseau		-681 883,50		-681 883,50		-681 883,50
Saclay		-38 047,55	12 969,00	-25 078,55	-12 969,00	-38 047,55
Saint-Aubin		-34 120,10		-34 120,10		-34 120,10
Saulx-les-chartreux		-1 101,06	1 101,06	0,00	-1 101,00	-1 101,00
Vauhallan		-173 547,78	14 847,00	-158 700,78	-14 847,00	-173 547,78
Verrières-le-Buisson		-100 315,20	17 555,00	-82 760,20	-17 555,00	-100 315,20
Villebon-sur-Yvette		-196 907,08	6 559,00	-190 348,08	-6 559,00	-196 907,08
Villejust		0,00		0,00		0,00
Villiers-le-bâcle		-72 500,41		-72 500,41		-72 500,41
Wissous		-9 028,37		-9 028,37		-9 028,37
TOTAL		-6 154 097,56	614 716,68	-5 539 380,88	-614 717,00	-6 154 097,88

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250624-DE_2025_06_23-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025